

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
ALC/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

OBJET : ZAC de Lomener Bois d'Amour - r trocession de la parcelle EH 285p

Rapporteur : Marcel RODRIGUEZ

Par arr t  du 27 octobre 2003, le Pr fet du Morbihan a d clar  d'utilit  publique le projet d'am nagement de la ZAC de Lomener Bois d'Amour.

Le 9 septembre 2004 une ordonnance d'expropriation a  t  prise sur diverses parcelles notamment la parcelle EH 285, et le changement de propri t  au profit de la Commune a  t  publi  aux hypoth ques le 26 janvier 2006.

Le 21 mai 2007, le Conseil Municipal a d cid  d'acqu rir une partie de la parcelle EH 285 pour 549 m². Le reliquat de la parcelle EH 285, cadastr  aujourd'hui EH 297 et d'une contenance de 405 m² n'ayant pas  t  acquis par la Commune, il est propos  en application de l'article L12-6 du Code de l'expropriation, d'appliquer le droit de r trocession au profit de l'ancien propri taire, afin qu'il retrouve la pleine propri t  de la parcelle restant lui appartenir.

La Ville n'ayant pas vers  d'indemnit  au propri taire pour cette parcelle EH 297, la r trocession est bien  videmment faite   titre gracieux.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Environnement, Travaux », apr s en avoir d lib r ,

- DECIDE de r troceder   titre gracieux la parcelle EH 297 d'une surface de 405 m² au profit de l'ancien propri taire de la parcelle EH 285, cette parcelle n'ayant plus d'utilit  dans le projet d'am nagement de la ZAC de Lomener Bois d'Amour ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou   l'Adjoint d l gu  pour les diff rentes formalit s   accomplir.

D lib ration adopt e   l'unanimit .

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Pour le Maire,
L'Adjoint d l gu 
Marcel RODRIGUEZ